



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018
modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

WEICON Ceramique BL durcisseur
Code-Nr. 104002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages déconseillés

Remarque

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-Mail : msds@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0
Fax +49(0)251 / 9322 - 244
E-mail (personne compétente):
msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et
catégories des risques

Consignes en
cas de danger

Méthode de classification

Acute Tox. 4

H302

Acute Tox. 4

H332

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Corr. 1B Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Repr. 1B Aquatic Chronic 3	H314 H317 H360F H412	

Consignes en cas de danger

H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07



GHS08

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H302 + H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018
modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récepteur dans.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

3-Aminométhyl-3,5, 5-triméthylcyclohexylamin, 4,4'-isopropylidènediphénol, alcool-benzylique, triméthylhexane-1,6-diamine

Indications diverses

Remarque

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Nocif par inhalation et par ingestion.

Peut altérer la fertilité.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Polyamine (aliphatique et cycloaliphatique)

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
100-51-6	202-859-9	alcool-benzylique	30 - 60	Acute Tox. 4 H302; H332 / Eye Irrit. 2 H319
2855-13-2	220-666-8	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamin	30 - 60	Acute Tox. 4 H302 H312 / Skin Corr. 1B H314 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 3 H412
80-05-7	201-245-8	4,4'-isopropylidènediphénol	1 < 3	Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Repr. 1B H360F / STOT SE 3 H335 / Aquatic Chronic 2 H411
25620-58-0	247-134-8	triméthylhexane-1,6-diamine	7 - 13	Acute Tox. 4 H302 / Skin Corr. 1C H314 / Eye Dam. 1 H318 / Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 3 H412

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
100-51-6	alcool-benzylique	01-2119492630-38-xxxx
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5, 5-triméthylcyclohexylamin	01-2119514687-32-xxxx
80-05-7	4,4'-isopropylidènediphénol	01-2119457856-23

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Assurer un apport d'air frais.

Pour les premiers secours, pas d'assistance respiratoire directe.

Appeler aussitôt un médecin.

Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

perte de connaissance

toux

vomissements

Troubles respiratoires

céphalées

brûlures

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde d'azote (NOx)

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un vêtement complet de protection.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles □ équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement les vêtements de protection souillés.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.
Stocker au sec.
Température de stockage recommandée : température ambiante

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
100-51-6	alcool-benzylique	90 mg/m ³	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		450 mg/m ³	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		47 mg/kg bw/day	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
		9,5 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
2855-13-2	3-Aminomethyl-3,5, 5-trimethylcyclohexylamin	20,1 mg/m ³	DNEL aigu par inhalation (local)	
		20,1 mg/kg bw/day	DNEL aigu par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
100-51-6	alcool-benzylique	0,527 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		5,27 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,456 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,1 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		39 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		1 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
2855-13-2	3-Aminomethyl-3,5, 5-trimethylcyclohexylamin	1,121 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,578 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018
modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
		5,784 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		3,18 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,06 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre A2/P2, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	jaune clair	légèrement perceptible

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 11	20			1:1 dans de l'eau
point d'ébullition	> 200 °C				
Point de fusion	non déterminé				
Point d'éclair	108 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018

modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 200 °C				
Température d'auto-inflammation					Produit non auto-inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	ca. 6 Pa	20 °C			
Densité relative	1 g/cm ³	25 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau		20 °C			partiellement soluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	> 200 °C				
Viscosité (dynamique)	30-70 mPa*s	25 °C			
Viscosité (cinématique)	non déterminé	40 °C			

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases), concentré

Acide, concentré

agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

oxydes d'azote (NOx)

vapeurs/gaz toxiques

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	1421,9 mg/kg			ETA
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg			ETA
CL50 aiguë par inhalation	3,605 mg/m3 ()			ETA
Irritation de la peau	Corrosif	lapin		CAS: 2855-13-2
Irritation des yeux	Corrosif.	lapin	OECD 405 Acute Eye Irritation/ Corrosion	CAS: 2855-13-2



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018
modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation de la peau	sensibilisant	Cochon d'Inde	OECD 406 Skin Sensitization	CAS: 2855-13-2

Toxicité subaiguë - Cancérogène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Toxicité chronique	NOAEL 60 mg/kg (90 d) Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents OECD 408	CAS: 2855-13-2		-

Mutagène

			OECD 474 Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test	Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
	CAS: 100-51-6			

Tératogène

		Rat	OECD 416	D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
	CAS: 80-05-7			

Cancérogène

			OECD 453 Combined Chronic Toxicity/ Carcinogenicity Studies	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.
	Carcinogenicity Studies / 5d/week / 103 weeks CAS: 100-51-6			

Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Les essais sur animaux laissent supposer que le produit est nocif pour la fécondité humaine.

Constatations empiriques

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires
le produit provoque des brûlures
risque de graves lésions oculaires
Irrite les organes de la respiration

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	LC50 110 mg/l (96 h)	Poisson	EU EC C. 1 Acute Toxicity for Fish	CAS: 2855-13-2



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018
modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Daphnie	CE 50 23 mg/l (48 h)	Daphnia sp.	OCDE 202	CAS: 2855-13-2
Algues	CE 50 37 mg/l (72 h)	Algue verte	EU EC C.3 Alga Inhibition Test	CAS: 2855-13-2
Bactéries	CE 10 1120 mg/l (18 h)	boue activée	Études écotoxicologiques effectuées sur le produit	CAS: 2855-13-2

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité	8 % (28 d) CAS: 2855-13-2	diminution du COD (carbone org. dissous)	EU Methode C.4	N'est pas dégradé facilement.
Dégradabilité facile	95 - 97 % (21 d) CAS: 100-51-6	Diminution du COD	OCDE 301 A	Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Éviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
07 02 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer les déchets en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 04.01.2018
modifié 09.08.2017 (F) Version 2.0

WEICON Ceramique BL durcisseur

Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	2289	2289	2289
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ISOPHORONEDIAMINE	ISOPHORONEDIAMINE	Isophoronediamine
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
non applicable

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C7

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Le produit est uniquement pour les industriels / professionnels usage interne.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302,	-?-
H302;	-?-
H332	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.